



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DE LOUVAIN

Rue des Wallons, 67 ■ 1348 Louvain-la-Neuve ■ 010/450888 ■ www.aglouvain.be

AMÉLIORER LES RELATIONS ÉTUDIANTS-VILLE

Louvain-La-Neuve, le 02 octobre 2012.

Cette note a pour objectif d'orienter l'AGL dans sa politique de dialogue avec la ville. Il s'agit d'un enjeu à long terme et qui revient, de manière récurrente sur le devant de la scène. L'absence de conflits actuellement et la proximité des élections nous offrent donc l'opportunité de prendre une position sereinement sur cet enjeu.

A. Contexte

Les relations entre la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et les étudiants ont été tendues à plusieurs reprises ces dernières années. Une série d'événements se sont produits et a cristallisé la tension entre étudiants et commune :

- La fixation des horaires **de fermeture des cercles** (2006) qui a mené à une grève générale de l'animation très importante¹.
- L'introduction **d'une taxe sur les kots** de 150€ par an en 2010², qui a reçu de vives critiques de l'AGL.
- Le nouveau **règlement de police** en 2011/2012³, fortement critiqué par les quatre collectifs et le Conseil de l'animation.
- Des **restrictions d'accès** à différentes places de LLN pour des événements culturels (par exemple la Grand-Place en soirée).
- Des **restrictions diverses** relativement mineures (interdiction d'aller au lac par exemple) qui révèlent un manque de concertation.

A côté de ces événements, il existe également une tension autour du projet de ville que Louvain-la-Neuve devrait revêtir. Ville étudiante, ville universitaire ou ville comme les autres ? Il y a chez les

¹ <http://www.carpestudentem.org/pub/article.php?id=100>

² Cette taxe a été introduite suite à une réduction de la dotation de l'Union des villes et des communes accordée à OLLN. L'AGL, la FEF et l'UNECOF ont contesté le fait que les étudiants supportent la taxe : <http://www.aglouvain.be/site/index.php/home/communiqués-presse/241-non-a-l'augmentation-de-la-taxe-sur-les-kotteurs-a-lln.html>

³ <http://www.carpestudentem.org/sharedres/RGP.pdf?PHPSESSID=tkii9osmv1ogt9vi20qqt8vlf1>

étudiants une tendance à épouser les deux premiers modèles, tandis que la ville a plutôt tendance à épouser les deux derniers.

Au cours du temps, deux types de réponses ont été déployés par les étudiants et l'AGL pour résoudre leurs différends avec la ville. Le premier type est la contestation : que ce soit en justice, dans la rue, en faisant des grèves ou des actions, les étudiants ont contesté les décisions de la ville jugées injustes. Le second type de réactions a été la concertation au sein d'organes créés pour cela, dans le but d'améliorer les relations :

- La bipartite : rencontre entre membres de l'AGL et de la ville
- La pentapartite : Réunion entre l'Association des Habitants (AH), l'AGL, l'UCL, la Ville et les commerçants. Permet de se tenir au courant des principales revendications de chacun et d'en discuter.
- La Gestion centre-ville (GCV) : C'est une ASBL créée et financée par l'ensemble des acteurs (ville, UCL, esplanade, commerçants) pour améliorer le cadre de vie du centre ville et le rendre vivant.

B. Objectif de cette note

L'objectif de cette note propose est d'améliorer les relations entre les étudiants et la ville. Pour cela, deux pistes : la première est de faire en sorte que la ville écoute les étudiants autant que d'autres acteurs, et ce de manière structurelle via l'octroi d'un droit de vote. La seconde est de proposer différentes propositions réalisables à plus court terme pour intensifier et améliorer les relations entre la ville et les étudiants.

C. Le droit de vote des étudiants

Une piste privilégiée pour donner une voix aux étudiants par rapport à la ville est d'octroyer un droit de vote aux élections aux étudiants kotteurs. Quel lien cela a-t-il ? Si celui-ci n'est pas évident à établir, il est pourtant important : actuellement, il n'existe aucun intérêt électoral pour les élus communaux à se comporter bien envers les étudiants. Or on sait combien les élus sont sensibles aux populations capables de leur faire gagner quelques sièges. Un bourgmestre qui serait soucieux des étudiants ne gagnerait pas une seule voix aux élections et pourrait même être battu car il serait « trop laxiste ». Alors qu'un bourgmestre qui stigmatise les étudiants et leur animation gagnerait les voix de la frange des habitants anti-animation et ne pourrait pas être sanctionné par les étudiants. Le chef de la ville a donc intérêt à ne pas être trop pro-étudiant. Octroyer un droit de vote aux étudiants permettrait donc de faire en sorte que les élus communaux prennent en compte les intérêts des étudiants.

Actuellement, il existe la possibilité pour les étudiants kotteurs de se domicilier à la commune où ils kottent et ainsi pouvoir voter. Est-ce suffisant ? Non, car cette possibilité est à ce jour impraticable : la plupart des beaux de kots interdisent une domiciliation, et lorsque celle-ci est possible, elle fait perdre aux étudiants leurs allocations familiales. Cette possibilité n'est donc (quasi) pas concrétisée.

Cette note propose de donner la possibilité à tout étudiant kotteur de choisir de voter soit à sa commune d'origine, soit à la commune où il kotte lors des élections communales, et ce sans devoir renoncer à ses allocations. Il s'agit d'une possibilité, l'étudiant doit donc faire une démarche pour la demander. Soyons clairs : il ne s'agit pas une solution pouvant être mise en place en un an. Aucune proposition de modification de décret n'est donc présentée. L'objectif de cette proposition est plutôt de lancer un débat sur le sujet dans la société qui pourrait porter ses fruits dans plusieurs années.

Arguments en défaveur	Arguments en faveur
<p>Difficile à concevoir d'un point de vue politique et juridique</p> <p>Electorat volatile => les étudiants ne restent que 5 ans et vont voter pour les suivants</p> <p>Risque de vote sanction (choix à court terme) où on vote toujours pour l'opposition</p> <p>Risque de déséquilibre à LLN où la population de kotteurs est très nombreuse</p> <p>Perte de légitimité de l'AGL/du CAN (la ville sera légitime pour prendre des décisions concernant les étudiants)</p> <p>Possibilité que l'AGL/l'ANIM abuse de la voix des étudiants aux élections</p> <p>Possible création de partis/revendications uniquement tournées vers les étudiants pouvant créer des tensions</p> <p>Dualisation de la commune (Ottignies habitants - LLn étudiants)</p> <p>Manque d'information des étudiants sur la vie communale</p> <p>Les étudiants ne sont pas concernés par toutes les politiques communales (les vieux/les plus jeunes/les autres villages)</p> <p>Nous qui lançons le projet ne serons probablement plus là le jour où il pourrait aboutir</p>	<p>Permet aux étudiants de voter dans la ville où ils vivent au jour le jour (+ démocratique)</p> <p>Permet d'avoir plus d'écoute de la part de la ville qui devra composer avec les étudiants sur la durée</p> <p>Implique davantage les étudiants dans la vie communale comme ils seront citoyens</p> <p>Augmente la représentativité de la commune : actuellement la moitié de sa population n'est pas représentée</p> <p>Même si la proposition est rejetée par les politiques, elle permet de lancer le débat et de faire prendre position aux ORC</p> <p>Les étudiants sont aussi des utilisateurs de la ville (profiter des investissements qui y sont faits) donc ils devraient pouvoir les orienter</p> <p>La participation des étudiants nécessite une bonne entente et facilite donc le consensus</p> <p>Comme le droit de vote à OLLN doit être une démarche demandée par l'étudiant, ce dernier sera d'office motivé et intéressé</p> <p>Cela créerait une réciprocité : actuellement les vieux/les jeunes/les autres villages ne sont pas concernés par les étudiants mais votent quand même</p> <p>Abraham Lincoln lui-même a dit : « Un bulletin de vote est plus fort qu'une balle de fusil. »</p>

Position de l'AGL par rapport à cette proposition :

Au regard des arguments en faveur et en défaveur de la proposition, l'AGL se positionne en faveur du droit de vote aux étudiants kotteurs aux élections communales.

D. Mesures à court terme

Le droit de vote étudiant étant une proposition à long terme, il est nécessaire de l'accompagner de mesures à plus court terme. Diverses pistes existent et son proposées ci-dessous. La discussion en Conseil doit amener à en privilégier une/plusieurs.

- I. Amplifier la concertation

Une première piste peut être d'amplifier la concertation dans le but d'éviter les tensions avec la commune. Cela peut passer par la création de nouveaux organes (commission d'avis étudiant), l'investissement accru des l'AGL dans les organes existants (bipartite, pentapartite, assemblée des habitants...) ou l'augmentation de la fréquence des réunions de ces organes. La piste d'investir davantage les organes existants est à privilégier.

Arguments en défaveur	Arguments en faveur
Posture qui n'a pas fonctionné jusqu'à présent, faible chance de résultats	Facile à mettre en œuvre
Quels nouveaux organes créer le cas échéant ?	
Demande d'investir durablement ces organes	

Position de l'AGL par rapport à cette proposition :

Au regard des arguments en faveur et en défaveur de la proposition, l'AGL se positionne en faveur d'une amplification de la concertation avec la ville.

- II. Créer un échevinat aux affaires étudiantes

Il s'agirait de désigner un échevin comme personne relais entre les étudiants et la commune, par exemple le bourgmestre ou l'échevin de la jeunesse.

Arguments en défaveur	Arguments en faveur
-----------------------	---------------------

<p>Risque que ça devienne un flic de la commune</p> <p>Peut être qu'il ne servirait à rien</p> <p>Peut déresponsabiliser les autres échevins par rapport aux étudiants</p> <p>Peut ne pas s'ancrer durablement dans le temps</p> <p>Pourquoi juste les étudiants auraient un échevin à eux et pas d'autres groupes comme les vieux de Limelette... ?</p>	<p>Il aurait plus de temps que le bourgmestre</p> <p>Permet de créer le dialogue et faire des partenariats</p> <p>Solution facile</p> <p>On pourrait envisager un mécanisme pour que les étudiants soient consultés quant à la nomination de cet échevin (?)</p>
--	--

Position de l'AGL par rapport à cette proposition :

Au regard des arguments en faveur et en défaveur de la proposition, l'AGL se positionne en défaveur de la création d'un échevinat aux affaires étudiantes.

- III. Une place au Conseil communal

Il s'agirait d'offrir une possibilité pour les étudiants de venir s'exprimer en conseil communal lors de décisions les touchant (actuellement les domiciliés seuls peuvent). Ca pourrait être via un système d'invité permanent.

Arguments en défaveur	Arguments en faveur
<p>Délicat démocratiquement : pourquoi les étudiants pourraient s'exprimer en conseil et pas d'autres groupes présents à OLLN ?</p> <p>Possibilité de court-circuiter ce processus par les autorités (en prenant les décisions ailleurs)</p> <p>Prend du temps à un étudiant (souvent pour rien) s'il assiste à toutes les réunions</p>	<p>Les étudiants pourraient être entendus par le conseil sans intermédiaire</p> <p>Ils seraient tenus au courant de ce qui s'y trame</p>

Position de l'AGL par rapport à cette proposition :

Au regard des arguments en faveur et en défaveur de la proposition, l'AGL se positionne en faveur de la création d'un poste d'invité permanent au Conseil communal.

- IV. Modifier le financement des communes

En le faisant se baser pas uniquement sur la population domiciliée, mais en tenant compte des étudiants kotteurs.

Arguments en défaveur	Arguments en faveur
<p>Pas vraiment à court terme</p> <p>Se règle au niveau wallon</p> <p>Règle le problème des kots, mais pas les conflits récurrents entre les étudiants et la commune</p>	<p>Incite à la création de logements étudiants pour attirer les kotteurs</p>

Position de l'AGL par rapport à cette proposition :

Au regard des arguments en faveur et en défaveur de la proposition, l'AGL se positionne en défaveur d'une réflexion sur la modification du financement des communes

- V. Ecrire une lettre aux habitants

Ecrire une lettre avant les élections aux habitants de Louvain-la-Neuve. Il s'agit d'interpeller directement l'électorat pour l'informer de notre vision des choses. La lettre envoyée sous forme de toute boîte serait nuancée et signée si possible par les collectifs et exposerait nos envies, nos projets, nos craintes, réaffirmerait notre envie de collaborer, avec éventuellement des propositions. Cela rencontrerait sans doute de l'écho chez des habitants.

Arguments en défaveur	Arguments en faveur
<p>Un toute boîte coûterait autour de 1000€</p> <p>L'efficacité du projet est à déterminer</p> <p>L'impact est difficile à évaluer</p> <p>Pas très écologique</p>	<p>Ne nécessite pas de négociations avec d'autres acteurs</p> <p>Peut attirer la sympathie d'habitants</p> <p>Possibilité de le recommencer</p>

Position de l'AGL par rapport à cette proposition :

Au regard des arguments en faveur et en défaveur de la proposition, l'AGL se positionne en faveur de l'écriture d'une lettre aux habitants.